



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sites funéraires et mémoriels de front ouest au patrimoine mondial de l'Unesco

Question écrite n° 40737

Texte de la question

M. Olivier Faure attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) ». Ce dossier consiste en la proposition d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de 139 nécropoles militaires, lesquelles présentent un intérêt architectural exceptionnel, traduisent la diversité de la mise œuvre des mémoires funéraires combattantes et rassemblent des tombes de ressortissants de plus de 100 États. Quatorze départements français sont concernés, ainsi que les deux régions belges de la Flandre et de la Wallonie, pour un double enjeu salubre : perpétuer la réconciliation entre les nations d'une part et participer à la transmission de l'histoire, d'autre part. En outre, alors que le centenaire de la Grande guerre est maintenant terminé, ce dossier présente l'intérêt de maintenir l'intérêt des visiteurs et de faire vivre un tourisme de mémoire nécessaire à la vie culturelle et économique des départements impliqués. Déposé une première fois en 2017 par l'état belge avec l'accord de l'état français, puis examinée en 2018, le Comité du Patrimoine mondial avait alors décidé de surseoir l'inscription de ces sites. Depuis cette décision, le Centre du Patrimoine mondial a présenté trois rapports d'experts, lesquels concluent que ces sites devraient être protégés ou reconnus par des mécanismes alternatifs tels Sites de conscience, Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Toutefois, il semble légitime de s'interroger quant à cette préconisation puisque celle-ci qui ne tient pas compte de la mobilisation d'un grand nombre d'États et traduit une forte opposition quant à l'inscription des dossiers mémoriels sur la liste du Patrimoine mondial. Or il s'avère que le dossier présenté n'est pas un dossier mémoriel mais un dossier historique du fait même qu'il n'existe plus d'anciens acteurs de cette guerre. Aussi, il souhaite connaître la position de Mme la ministre sur ce dossier et sollicite la mobilisation du Gouvernement auprès de l'Unesco pour que ces sites et mémoriels soient inscrits au patrimoine mondial.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Faure](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (11^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40737

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 août 2021](#), page 6372

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)